

PROGRAMME DE FORMATION

FRANCHISSEZ LE CAP AVEC KLAAPS

Spécialiste en bilans de compétences.

Envie de retrouver le chemin du bien-être professionnel ?

KLAAPS vous accompagne dans cette voie grâce à des bilans de compétences 100% adaptés à vos besoins et partout en France.



« Soyez vous-même, les autres sont déjà pris »

Oscar Wilde

SOMMAIRE

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES	4
LES TROIS FORMULES DE BILAN DE COMPÉTENCES	9
LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN BILAN DE COMPÉTENCES	13

PROGRAMME DE FORMATION « BILAN DE COMPÉTENCES »

1 OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse) d'emploi ou un(e) chef(fe) d'entreprise d'identifier *ses aspirations* (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser *ses compétences* (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses *soft skills*, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

2 COMPÉTENCES VISÉES

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses *soft skills*, sa valeur ajoutée). La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.

3 PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

4 MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) formateur(trice). Celui-ci (celle-ci) peut utiliser notamment les techniques suivantes :

- **Tests spécialisés** : test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des *soft skills*,
- **Questionnaires d'autoévaluation** : questionnaire 360°, questionnaire des besoins.
- **Apports de connaissances** : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,
- **Enquêtes-métiers** : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
- **Rédaction d'une synthèse** : la synthèse reprend les points structurants de la démarche **notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.**

5 DÉROULEMENT

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail. La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire¹.

1. Phase préliminaire :

- a) Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire et des objectifs,
- b) Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- c) Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation :

- a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :

¹ Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

- *Analyse du parcours personnel et professionnel,*
- *Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,*
- *Réflexion autour des équilibres de vie.*

b) Analyse métier /marché et recherches documentaires :

- *Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,*
- *Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,*
- *Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.*

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusions :

a) Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,

b) Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,

c) Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

6 CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FORMATION

LES MOYENS D'ORGANISATION DES ENTRETIENS INDIVIDUALISÉS

Les entretiens individualisés sont fixés sur rendez-vous selon un calendrier établi entre le bénéficiaire et le consultant au début de la formation. Ces rendez-vous se déroulent à la demande du client soit en présentiel (dans les locaux mis à disposition par Klaaps) soit en visioconférence dont le lien de connexion est envoyé en début de formation. Dans ce dernier cas, prévoir un ordinateur doté d'une connexion internet haut débit et d'une caméra.

LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

La formation à distance (en distanciel asynchrone) s'appuie sur des exercices de travail dont le nombre varie en fonction de la formule de bilans de compétences choisie. Ces Exercices sont remis à l'issue de chaque entretien au (à la) bénéficiaire. Le formateur (trice) explique le contenu de l'Exercice et donne les consignes au (à la) bénéficiaire oralement.

ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que celui qui réalise le bilan de compétences. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le (la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h. En cas d'impossibilité à joindre le (la) formateur(trice) et passé ce délai, le(a) bénéficiaire peut joindre le service support à l'adresse : com@klaaps.fr

Klaaps s'assure que le (la) formateur(trice) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance. Une formation doit être suivie par tout(e) formateur(trice) désireux(se) de réaliser un bilan de compétences pour Klaaps. Cette formation s'intitule « Accompagner un bilan de compétences ». Cette formation concerne l'accompagnement d'un bilan de compétences en « présentiel » ou « distanciel ».

7 MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- À l'issue du bilan de compétences, une synthèse de son bilan de compétences est remise au (à la) bénéficiaire,
- Au cours du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- À l'issue du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,.
- Six mois après la remise de la synthèse, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien (physique ou téléphonique), ce qu'il(elle) est devenu(e).

8 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée.

9 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès de votre formateur(trice) référent(e) pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.

10 TARIF

Voir les trois formules de bilans de compétences.

LES TROIS FORMULES DE BILAN DE COMPÉTENCES

« FORMULE COMPLÈTE »	« FORMULE CIBLÉE »	« FORMULE EXPRESS »
<ul style="list-style-type: none"> • Introspection : 4h <p>2 entretiens individuels pour identifier vos besoins et vos valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tests : 2h <p>1 entretien pour identifier votre personnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigation : 4h <p>2 entretiens pour approfondir des pistes vocationnelles & les perspectives d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance personnalisée : 2h <p>1 entretien sur le thème du CV ou des formations éventuelles pour la réalisation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion : 2h <p>1 entretien pour définir un plan d'action et rédiger une synthèse</p> <p>Soit 14 heures d'entretiens personnalisés en cabinet ou en vidéoconférence auxquels s'ajoutent 10 heures de formation à distance portant sur les exercices Klaaps.</p> <p>Pour un total de 24 heures</p> <p>Les bilans sont réalisés par une formatrice en bilan de compétences certifié(e) KLAAPS et les exercices sont inclus dans le tarif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introspection : 2h <p>1 entretien individuel pour identifier vos besoins et vos valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tests : 2h <p>1 entretien pour identifier votre personnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigation : 4h <p>2 entretiens pour approfondir des pistes vocationnelles & les perspectives d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion : 2h <p>1 entretien pour définir un plan d'action et rédiger une Synthèse</p> <p>Soit 10 heures d'entretiens personnalisés en cabinet ou en vidéoconférence auxquels s'ajoutent 6 heures de formation à distance portant sur les exercices Klaaps.</p> <p>Pour un total de 16 heures</p> <p>Les bilans sont réalisés par une formatrice en bilan de compétences certifié(e) KLAAPS et les exercices sont inclus dans le tarif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introspection : 2h <p>1 entretien individuel pour identifier vos besoins et vos valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tests : 1h <p>1 entretien pour identifier votre personnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigation : 2h <p>1 entretien pour approfondir des pistes vocationnelles & les perspectives d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion : 1h <p>1 entretien pour définir un plan d'action et rédiger une Synthèse</p> <p>Soit 6 heures d'entretiens personnalisés en cabinet ou en vidéoconférence auxquels s'ajoutent 4 heures de formation à distance portant sur les exercices Klaaps.</p> <p>Pour un total de 10 heures</p> <p>Les bilans sont réalisés par une formatrice en bilan de compétences certifié(e) KLAAPS et les exercices sont inclus dans le tarif.</p>
<p>2000 euros TTC</p>	<p>1400 euros TTC</p>	<p>950 euros TTC</p>

LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN BILAN DE COMPÉTENCES

1 VIA LE CPF

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du CPF* (*Compte personnel de formation). Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un bilan de compétences. Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique et les chef(fe)s d'entreprise. Depuis le 19 novembre 2019, la demande de financement se fait directement via l'application <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

À noter : les agents de la fonction publique d'État et territoriale doivent adresser leur demande à leur administration et les agents de la fonction publique hospitalière doivent adresser leur demande à [l'ANFH](#).

2 VIA LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

3 VIA PÔLE EMPLOI

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de Pôle emploi. En tant que demandeur(se) d'emploi, vous avez aussi le droit de réaliser un bilan de compétences pour redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

4 VIA LE FINANCEMENT PERSONNEL

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son bilan de compétences, sans inconvénients et longueurs administratifs.

5 AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via [l'AGEFIPH](#) pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

RESPONSABLE DU CENTRE À CONTACTER EN CAS DE BESOIN :



Adeline SUTER

Email : a.suter@klaaps.fr

Tél : 06.37.94.75.49

Pour toute question sur le fonctionnement du centre ou relative au bilan, n'hésitez pas à contacter Adeline.